



COMMUNE DE WARDRECQUES

L'an deux mil vingt et un, le 28 juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de WARDRECQUES s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Louis CAINNE, Maire, en suite de convocations en date du 23 juin 2021.

DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : 1. Ramassage scolaire – Validation du prestataire

Suite à la demande de devis lancée en vue de l'exploitation d'un circuit spécial de transport scolaire organisé à l'intention des élèves scolarisés à l'école « Jacques Prévert », les Voyages Ingland ont effectué une estimation à 128,70 € TTC par jour (125 euros TTC par jour en 2020). L'assemblée, à l'unanimité, décide de retenir la société et donne tout pouvoir à monsieur le Maire afin de signer la convention. L'accompagnateur communal sera pris le matin à l'école et redéposé le soir à l'école.

OBJET : 2. Régie périscolaire – Remboursement des tickets non utilisés

Suite à la mise en place de la réservation et du paiement en ligne des activités périscolaires (garderie et cantine) et suite à la période de confinement, des parents d'enfants de CM2 ou des parents qui enlèvent leurs enfants de l'école, souhaitent se faire rembourser des tickets restants. L'assemblée décide à l'unanimité de rembourser les parents qui en feraient la demande.

OBJET : 3. Assurance cybersécurité

Suite aux différents dysfonctionnements que connaissent différents organismes, la société Groupama a proposé un contrat protégeant la commune en cas d'attaque par le biais du numérique. Après délibération, le conseil municipal (*12 pour et 3 abstentions*) donne tout pouvoir à monsieur le Maire pour signer le contrat avec la société Groupama.

OBJET : 4. Photocopieurs mairie – Signature d'un nouveau contrat

La commune est actuellement sous contrat avec la société Ricoh jusque 2022 pour les deux photocopieurs de la mairie. Cette dernière a proposé un nouveau contrat avec installation de deux nouveaux photocopieurs (reprise des deux anciens). Le contrat serait signé sur 5 années, le loyer serait identique au contrat précédent, le coût de la maintenance serait diminué. L'assemblée, après délibération, accepte à l'unanimité le remplacement du photocopieur de la mairie et de l'agence postale ; l'assemblée donne tout pouvoir à monsieur le Maire pour signer le contrat avec la société RICOH.

OBJET : 5. Recensement municipal – Nomination d'un coordonnateur

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Wardrecques fera l'objet du recensement de la population en 2022, initialement prévu en 2021, mais reporté à cause du confinement ; Monsieur le Maire indique que Monsieur Christophe MARQUANT a été désigné coordonnateur du recensement 2022.